



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

RAPPORT D'ACTIVITE

Saison 2022/2023

La Commission placée sous la présidence de M. Dany BOUVET se compose de 8 membres. Elle est intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire dont le responsable est M. Pascal LEBRET.

Son activité est directement conditionnée par les décisions des commissions de première instance. Ainsi son domaine d'intervention concerne l'ensemble des domaines d'activité du district, qu'il soit sportif, règlementaire ou disciplinaire.

1. Nombre de séances, dossiers examinés

- La commission se sera réunie à 6 reprises au cours de la saison, se décomposant en :
 - 2 réunions plénières
 - 4 réunions restreintes.
- 17 dossiers ont été examinés contre 26 la saison dernière. (Soit 2 concernant des décisions de la Commission des Compétitions Libres, 11 consécutifs à des décisions disciplinaires et enfin 4 pour des décisions relevant de la Commission des Règlements et Contentieux) pour les décisions suivantes :
 - 10 dossiers sont confirmés ;
 - 4 dossiers ont vu la décision de première instance infirmée tous d'ordre disciplinaire.
 - 2 dossiers ont été retirés sur renoncement du club.
 - 1 dossier a été déclaré irrecevable. (Hors délai)

2. Remarques

- Cette saison, la commission a été moins sollicitée que la saison précédente. En plus des chiffres évoqués, il faut souligner qu'elle s'est réunie pour la première fois seulement en décembre 2022, ce qui démontre la qualité des travaux effectués en première instance.
- Un rythme de réunions plus conforme s'est ensuite tenu sur la fin de saison.
- Les commissions qui prennent les décisions en première instance le font dans le respect des règlements et des procédures avec l'objectivité et le professionnalisme qui s'impose, ce qui explique le faible nombre de contestations en appel si on le compare au nombre de dossiers traités par ces commissions.

- Les commissions de premières instances jugent principalement sur dossier. Les éléments nouveaux apportés lors de nos auditions autorisent et justifient que certains jugements puissent être revus et réformés.

La Commission Départementale d'Appel remercie de son excellente collaboration le service administratif du District et plus particulièrement Mme Muriel FARCY en charge de l'instruction et du suivi de la CD Appel.

Le Président
Dany BOUVET



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RAPPORT D'ACTIVITE

Saison 2022/2023

En premier lieu, et au moment de rédiger ce rapport, j'aimerais remercier tous les membres de la commission pour leur implication et leur disponibilité dans les actions et les tâches qui leur sont attribués.

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

Depuis le 01/01/2021, le Comité de Direction du District a nommé pour la durée de la nouvelle mandature la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Pour faire face à ses missions, la CDTIS a été renforcée par l'arrivée de nouveaux membres. Elle est donc constituée de la manière suivante :

Président : M. Patrick LEBRET
Vice-président : M. Roland CANTAIS
Membres : MM. Raymond BENOIT, Laurent FOLLIN, Thierry GUITTON, Patrick LANCINI, Pierre MORICEAU (Président commission FAFA), Christophe OLIVIER.
Président du DEF : M. Marc ROUTIER (Président de la commission FAFA de la LFN)
Secrétaire du DEF : Mme Muriel FARCY
Président d'honneur : M. Gérard GAUTIER
Membres d'honneur : M. Henri CELIS

Responsable du pôle Juridique et Règlementaire : M. Pascal LEBRET.

Par ailleurs, M. Raymond BENOIT est le représentant du DEF auprès de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportive. (CRTIS)

Il nous faut aussi assurer la formation des nouveaux membres pour que tous nous soyons opérationnels au plus vite.

Rôle de la Commission :

Répertorier, visiter et classer l'ensemble des terrains et installations sportives utilisés en compétitions officielles du district sur le territoire du Département de l'Eure, ainsi que les gymnases mis à disposition pour le futsal.

Bilan de la Commission :

Nous avons pu nous réunir à trois reprises en réunions plénières.

Pour cette saison, ce sont quelques 59 terrains qui ont été visités permettant de rattraper le retard accumulé du fait du Covid 19.

En effet, du fait de la pandémie, les missions des années précédentes qui nous étaient confiées se sont trouvées très perturbées et concentrées sur cette seule année.

CLASSEMENTS EFFECTUES :

- 49 terrains ont été classés par les membres de la commission **CDTIS**
- Un premier terrain **FOOT 5** a été classé à **BEAUMONT LE ROGER**
- 8 classements d'éclairage de terrains ont été effectués
- Le terrain n° 0101 d'**EVREUX** a pu bénéficier d'un changement de niveau de **T3** au niveau **T2**

Cas particuliers :

- Le stade des tilleuls du **Vaudreuil** et le stade municipal de **Les Damps**,
- Ces 2 terrains non utilisés, et donc plus classés, par la volonté des communes concernées ont été supprimés par la LFN de la liste des terrains.

Avec la composition des nouveaux groupes de nos compétitions, et les montées de catégorie, la commission doit aussi vérifier que les terrains utilisés par les clubs promus sont en conformité avec les niveaux demandés.

Les membres de la commission restent à la disposition des municipalités et des clubs pour tous renseignements concernant les normes des terrains et installations sportives, ainsi que les dossiers de subventions F.A.F.A.

Commission F. A. F. A. :

Une commission spécifique FAFA, présidée par Pierre MORICEAU, a été mise en place depuis cette mandature. Depuis la saison 2021-2022, tous les membres de la commission CDTIS ont intégré la commission FAFA de façon à ce que tous les membres des deux commissions aient les mêmes informations et les mêmes documents pour constituer des dossiers.

Pour terminer, nous voulons remercier les secrétaires du DEF, et plus particulièrement Muriel FARCY pour son investissement dans les travaux de la commission et avoir une amicale pensée pour les anciens de la CDTIS qui sont toujours présents ou à l'écoute.

Le Président
Patrick LEBRET



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

RAPPORT D'ACTIVITE

Saison 2022/2023

Cet exercice 2022-2023 a encore été très compliqué quant au comportement des différents intervenants sur les terrains du District de l'EURE de Football. Et comme elle en a l'habitude la Commission Départementale de Discipline s'est chargée, comme elle en est coutumière, de traiter les dossiers avec intégrité, impartialité et respect des procédures et des individus.

Bilan d'une saison :

La Commission, intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire, regroupée autour de son Président Patrice LECHER, se composait de 9 membres. La composition de cette commission continue d'évoluer ainsi nous avons accueilli au mois de mars 2023 Mme Carole CHEDEMAIL qui a pris la responsabilité très importante de secrétaire de la commission.

Merci à elle pour cet engagement important qui va lui faire découvrir les arcanes de la discipline.

La commission de discipline a continué de réaliser ses réunions restreintes sur tablettes au moyen de l'appliquet de traitement des dossiers développé par la LFN.

Lors de cette saison, ce sont toutefois quelques **4238 dossiers** qui ont constitué le menu de la Commission.

Les données de cette saison prouvent encore une fois que le travail de fond pour arriver à un football plus respectueux de chacun est loin d'être maîtrisé et il faut que les clubs prennent conscience de leur responsabilité importante quant au comportement de leurs assujettis.

Pour ce qui concerne les dossiers les plus importants voire graves, nous avons eu encore malheureusement des situations particulièrement inacceptables où certains joueurs et même certains dirigeants confondent match de football et ring de boxe.

Nous serons toujours sensibles aux valeurs de respect des joueurs, des dirigeants et de tous ceux qui gravitent autour de notre football et nous serons toujours aussi intransigeants en matière de respect et de protection de nos officiels.

L'activité de la commission en quelques chiffres :

Pour réaliser la mission qui est la nôtre, la Commission Départementale de Discipline s'est réunie à 53 reprises au cours de la saison se répartissant en 14 réunions plénières et 39 réunions restreintes.

Dans le respect des procédures réglementaires, 11 de nos décisions ont fait l'objet de saisines de la Commission d'Appel du District (7 de ces décisions ont été confirmées pendant que 3 autres ont été infirmées et 1 n'a pas été retenu pour irrecevabilité).

- Le détail des dossiers examinés en réunions plénières :

DOSSIERS A INSTRUCTION	34
DOSSIERS A AUDITION	1
DOSSIERS SANS AUDITION	1

Pour rappel, les dossiers à instruction concernent les affaires les plus graves dont les sanctions sont susceptibles d'être les plus élevées en regard du barème de référence du code disciplinaire.

- Les compétitions concernées :

Départemental 1 - Seniors	3
Départemental 2 - Seniors	2
Départemental 3 - Seniors	9
Départemental 4 - Seniors	2
Critérium du matin	1
Coupe du matin Lionel BOLAND	1
Critérium féminin à 8	1
Coupe seniors féminines Jean-Pierre LEVAVASSEUR	1
Départemental 1 – U18	2
Départemental 2 – U18	3
Départemental 3 – U18	2
Coupe Maurice BERTHOIS U18	1
Départemental 2 – U15	2
Départemental 3 – U15	1
Départemental 1 – U13	1
Départemental 3 – U13	1
Festival U13	1
Coupe futsal U13	2

Assujetti hors compétition	1
-----------------------------------	----------

Il paraît important de rappeler, et en particulier dans les compétitions de jeunes, que beaucoup d'adultes se permettent d'invectiver de manière importante de jeunes arbitres. Il faut savoir que la commission n'accepte et n'acceptera jamais qu'un adulte s'en prenne à un enfant. Oui l'arbitre peut commettre des erreurs, mais en tout état de cause cela ne doit pas autoriser certains adultes à se permettre tout et n'importe quoi.

- Les sanctions collectives concernant les matchs :

MATCHS PERDUS PAR PENALITE	6
RETRAITS DE POINTS	7
MATCHS A HUIS CLOS	0
POLICE DU TERRAIN et/ou MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS	14
MATCH A REJOUER	1

- Les sanctions individuelles :

La Commission de Discipline dispose d'outils pour réprimer les mauvais comportements et elle le fait savoir désormais au travers d'une publication mensuelle de la situation des dossiers et sanctions. Retrouvez, ci-dessous, les données de fin de saison telles qu'elles sont publiées.

Nombre de dossiers par décisions	
Décisions	Total saison
Suspension à titre conservatoire	5
Rappel aux devoirs de sa charge	11
1er avertissement (inscription au fichier)	2566
2e avertissement (inscription au fichier)	918
3e avertissement (1 match ferme)	273
Automatique suffisant	106
1 match de suspension ferme	5
2 matchs de suspension ferme	21
2 matchs de suspension ferme dont l'automatique	53
3 matchs de suspension ferme	4
3 matchs de suspension ferme dont l'automatique	61
4 matchs de suspension ferme	2
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique	53
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	14
5 matchs de suspension ferme	4
5 matchs de suspension ferme dont l'automatique	10
5 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	1
6 matchs de suspension ferme dont l'automatique	4
6 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	3
7 matchs de suspension ferme	2
7 matchs de suspension ferme dont l'automatique	26

7 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	1
8 matchs de suspension ferme	1
8 matchs de suspension ferme dont l'automatique	1
8 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	1
9 matchs de suspension ferme dont l'automatique	2
10 matchs de suspension ferme	3
10 matchs de suspension ferme dont l'automatique	3
11 matchs de suspension ferme dont l'automatique	1
11 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	1
12 matchs de suspension ferme dont l'automatique	2
14 matchs de suspension ferme dont 1 par révocation des antécédents	1
15 matchs de suspension ferme dont l'automatique	2
2 mois de suspension ferme	1
6 mois de suspension ferme	3
7 mois de suspension ferme	1
8 mois de suspension ferme	1
9 mois de suspension ferme	4
14 mois de suspension ferme	1
1 an de suspension ferme	2
2 ans de suspension ferme	2
2 ans de suspension ferme dont 1 an avec sursis	1
3 ans de suspension ferme	2
5 ans de suspension ferme	1
TOTAL	4242

Nombre de dossiers par motifs	
Motifs	Total saison
Avertissements	2854
Contestation	590
Enfreindre avec persistance les lois du jeu	147
Retarder la reprise de jeu	70
Non-respect de la distance réglementaire sur les reprise de jeu	6
Pénétrer ou revenir sur le terrain sans autorisation	11
Quitter le terrain délibérément sans autorisation	2
Staff : ne pas respecter les limites de la surface technique	8
Staff : Contestation en paroles ou en actes	66
Staff : effectuer des gestes ou se comporter de manière provocatrice ou offensante	1
Staff : adopter avec persistance un comportement répréhensible	1
Manquement en matière de gestion administrative	5
Manquement en matière de police des terrains	2
Dossiers avec libellé particulier	53
Récidive d'avertissements	107
Exclusion pour conduite antisportive	39
Exclusion pour faute grossière	39

Comportements excessifs ou déplacés pendant la rencontre	13
Comportements excessifs ou déplacés en dehors de la rencontre	3
Comportements blessants env. officiel en cours de rencontre	10
Comportements blessant ou injurieux envers joueur ou dirigeant en cours de rencontre	2
Comportements blessants env. officiel après la r rencontre	2
Comportement grossiers ou injurieux env. officiel en cours de rencontre	16
Comportements grossiers ou injurieux envers joueur ou dirigeant en cours de rencontre	24
Comportement grossiers ou injurieux env. officiel en dehors de la rencontre	2
Comportements grossiers ou injurieux envers joueur ou dirigeant en dehors de la rencontre	1
Comportements obscènes envers adversaire, dirigeant, public pendant la rencontre	9
Comportements obscènes envers adversaire, dirigeant, public en dehors de la rencontre	3
Comportements obscènes envers officiel pendant la rencontre	6
Comportement menaçant ou intimidant envers joueur ou dirigeant pendant la rencontre	5
Comportement menaçant ou intimidant envers officiel pendant la rencontre	3
Comportement menaçant ou intimidant envers officiel en dehors de la rencontre	3
Tentatives de brutalité envers joueur ou dirigeant pendant la rencontre	1
Bousculade ou tentative de coup envers joueur, dirigeant ou public pendant la rencontre	4
Bousculade volontaire envers joueur, dirigeant ou public pendant la rencontre	1
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure	29
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure hors action	23
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure hors rencontre	1
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant avec blessure pendant la rencontre avec une ITT inférieure ou égal à 8 jours	1
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant avec blessure hors rencontre 8 jours avec une ITT supérieure ou égal à 8 jours	1
Match arrêté ou donné perdu pour faits disciplinaires	2
Conduite inconvenante sans exclusion pendant la rencontre	1
Conduite inconvenante sans exclusion en dehors de la rencontre	2
Conduite inconvenante répétée pendant la rencontre	2
Comportement excessif ou déplacé pendant la rencontre	3
Comportement excessif ou déplacé en dehors de la rencontre	4
Comportement blessant envers un officiel pendant la rencontre	4
Comportement blessant envers un officiel en dehors la rencontre	1
Comportement injurieux ou grossiers envers joueur, dirigeant ou public pendant la rencontre	1
Comportement injurieux ou grossiers envers joueur, dirigeant ou public en dehors de la rencontre	1
Comportement obscène envers joueur, dirigeant ou public pendant la rencontre	1
Comportement intimidant/ menaçant à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	1
Comportement des spectateurs	8
Dirigeant ou joueurs ne répondant pas à une convocation du DEF	17
Demande de rapport	26
TOTAL	4238

Nous voulons insister sur le fait que nos arbitres exercent une mission bien délicate chaque week-end mais néanmoins appréciée par le plus grand nombre. Tous les clubs s'accordent à dire qu'il leur faut des arbitres sur leurs matchs pour la régularité des championnats et un meilleur déroulement des

rencontres. Cela repose indéniablement sur le respect de l'arbitre, de sa mission et aussi sur le respect des règles et textes qui régissent notre discipline. **Soyez-en tous conscients.**

Nous intervenons toujours dans un cadre répressif, alors, vous tous, dans les clubs, au sein de vos équipes faites en sorte de revenir au jeu pour ne pas venir en « discipline ».

La Commission de Discipline ne peut accomplir sa mission sans la participation de tous, nous tenons à souligner et remercier plus particulièrement nos deux instructrices **Mmes Gladys ESPRIT** et **Muriel FARCY** pour tout le travail accompli au service de tous.

Nous terminerons par exprimer nos remerciements à l'adresse de **Pascal FOIRET** pour son implication, sa connaissance et son professionnalisme et pour tout ce qu'il nous a apporté au sein de la commission durant de nombreuses saisons.

La tolérance

Pendant un match, on doit accepter l'arbitrage même si l'on n'est pas d'accord, voire si l'arbitre s'est trompé. Car sans arbitre, pas de match !

Comme dans tout sport collectif, les partenaires de football peuvent tous commettre des erreurs. On en parle après le match pour s'améliorer, mais on tolère ces erreurs. D'ailleurs, qui n'en fait jamais ?

Le Président
Patrice LECHER





DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

RAPPORT D'ACTIVITE

Saison 2022/2023

C'est une saison intense et très procédurière qui s'achève notamment du fait des nombreux changements qui se profilent dans les structures des différents championnats, il convient d'en faire le bilan. La Commission Départementale des Règlements et Contentieux a pour mission de prendre en charge et d'apporter une réponse à tous les aspects réglementaires de notre football. Ils concernent tous nos textes (créations, modifications ou ré-écriture, etc...), mais aussi les réserves ou les réclamations déposées par les clubs lors de leurs rencontres ainsi que les divers litiges à connotation réglementaire qui pourraient se présenter en cours de saison.

ACTIVITE DE LA CDRC

La Commission, composée de 5 membres (M. LEBRET, Président, MM. FARINA, LECHER, MERIEUX et RESSE) se sera réunie à 13 reprises se décomposant en trois séances plénières et dix séances restreintes.

Pour la CDRC, cet exercice 2022-2023 aura été pour le moins prolifique puisque, sur cette saison, ce sont 56 matchs qui ont fait l'objet de dossiers qui ont été soumis à la sagacité de la CDRC au titre de cette année sportive. Ces 56 dossiers se sont décomposés de la façon suivante :

Détail des réserves et réclamations

RÉSERVES	36
RÉCLAMATIONS D'APRES MATCH	20
RÉSERVES REQUALIFIÉES EN RÉCLAMATIONS	1
ÉVOCATION (SUITE A RÉSERVES ou non)	5

Parmi ces 56 dossiers, plusieurs comportaient de multiples réserves ou réclamations, justifiant de fait que leur nombre soit supérieur au nombre de dossiers examinés.

Dans la logique du déroulement de la saison, les dossiers examinés ont concerné essentiellement en début de saison la détention de licence et la qualification des joueurs, mais aussi le nombre de joueurs « mutés » suivi en cours et en fin de saison des problématiques liées aux matchs reportés et équipes supérieures ne jouant pas le même week-end, et à la participation des joueurs en équipe supérieure.

Nous nous devons de constater et regretter que nombre de dossiers reposent sur une méconnaissance avérée des règlements et procédures en vigueur.

Répartition par compétitions concernées

Seniors	Départemental 1	4
	Départemental 2	9
	Départemental 3	12
	Départemental 4	4
	Coupe Armand MANDLE	1
	Coupe Pierre SAIDANI	2

U18	Départemental 1	0
	Départemental 2	3
	Départemental 3	0
	Coupe Maurice BERTHOIS	1

U15	Départemental 1	0
	Départemental 2	1
	Départemental 3	5
	Coupe André LEDUC	1

U13	Départemental 1	0
	Départemental 2	0
	Départemental 3	2
	Départemental 4	1
	Festifoot coupe U13	0

Vétérans - matin	Critérium du matin	4
	Coupe Lionel BOLAND	0

Féminines	Départemental 1 F seniors	2
	Départemental 2 F seniors	1
	Coupe seniors F	0
	U17 F	0
	Coupe U17 F	0
	U14 F	0
	U13 F	0

FUTSAL		1
---------------	--	----------

Concernant ce chapitre, même si les compétitions seniors se distinguent toujours, il est souligné la diversité des compétitions impactées avec notamment la présence de dossiers émanant du futsal et aussi du football féminin, preuve s'il en est besoin de l'important développement des compétitions de football féminin.

Décisions

RÉSERVES	Non recevable en la forme	10
-----------------	---------------------------	-----------

	Recevable et non fondée	17
	Recevable et match perdu	9

RÉCLAMATIONS	Non recevable en la forme	7
	Recevable et non fondée	5
	Recevable et match perdu	8
	Recevable et match à rejouer	0

EVOICATIONS	Match perdu	3
	Non-lieu	2

Pour mener à bien nos investigations, la CDRC a jugé uniquement sur pièces hormis pour trois dossiers pour lesquels nous avons dû procéder à audition. Il faut toutefois déplorer que ces dossiers portent sur des comportements inadaptés, voire de tricheries.

Auditions et affaires contentieuses	Auditions	2
	Affaires contentieuses	2
	Dossier transféré à autres commissions	1
	Matchs perdus	3
	Matchs à rejouer	0

Les décisions de la CDRC ont par ailleurs fait l'objet de quatre recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, (voire de la Commission Régionale d'Appel) voyant les quatre décisions initiales confirmées. Preuve de la cohérence et de la justesse de nos décisions.

Il faut souligner aussi qu'au total, ce sont quelques 22 matchs qui ont été donné perdus par la CDRC, preuve s'il en est besoin, d'une méconnaissance ou d'une mauvaise interprétation des textes qui nous régissent.

La Commission Départementale des Règlements et Contentieux a également pour mission de formuler toutes propositions et de mettre en forme tous les textes qui régissent le DEF et nos compétitions afin d'inscrire l'ensemble de notre fonctionnement et de nos compétitions dans un cadre règlementaire.

Pour cette saison, et pour permettre au district de répondre avec la plus grande efficience aux problématiques posées par l'évolution de nos compétitions, nous avons proposés les modifications utiles au bon fonctionnement de championnats. A ces textes, sont venus s'ajouter des modifications plus particulières comme l'extension du carton blanc à l'ensemble de nos compétitions.

Ce rapport d'activité est pour nous l'occasion d'associer et de remercier toutes les personnes qui œuvrent au quotidien à nos côtés pour nous permettre de remplir nos missions, et plus particulièrement les services administratifs du district et Mme Muriel FARCY, en charge de la gestion de nos dossiers et toujours à l'écoute de nos besoins.

Le Président
Pascal LEBRET

